

ASSURANCES FORESTIERES

DEMANDE DE DEVIS POUR COTISATION ANNUELLE

Dénomination de la propriété :

Nom et adresse du représentant légal :

N° téléphone :

E-mail :

Garantie(s) choisie(s) ⁽¹⁾:

Responsabilité Civile seule (0,39 €/ha)

RC + Incendie (pour étude)

RC + Incendie + Tempête (pour étude)

- **DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :** Plans IGN + Matrices et Plans Cadastraux

N° Sociétaire Groupama :

Répartition des peuplements forestiers productifs destinés à l'exploitation économique ⁽²⁾

Département	(facultatif) N° de la Commune	Commune (quel est le lieu du risque)	Parcelle Cadastrale ?		Parcelle Forestière ?		Descriptif du Peuplement : -Quelle est l'essence à garantir ? -Son origine (Futaie ou Taillis) ? -Son traitement (Régulier ou Irrégulier) ?	Quelle est la Superficie ?		Quelle est l'année du semis ou de la plantation ?
			Section et N° Plan ?	p ⁽³⁾	Cf : P.S.G.	p ⁽³⁾		hectares	ares	

Vous certifiez que les réponses aux questions qui vous ont été posées, figurant dans le présent document pour servir de base au devis, sont sincères, exactes et complètes.

Nous attirons votre attention sur le fait :

- Que toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de votre part peut entraîner la nullité du contrat (art. L 113-8 du code des assurances).
- Que toute omission ou déclaration inexacte vous expose à une augmentation de cotisation ou à une résiliation du contrat et, le cas échéant, à supporter une réduction d'indemnité en cas de sinistre (art L 113-9 du code des assurances).
- Que vous devez déclarer en cours de contrat les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence, soit d'aggraver les risques, soit d'en créer de nouveaux et qui rendent de ce fait inexacts ou caduques les réponses faites à l'assureur (art L 113-2 du code des assurances).

A réception du présent document signé, Groupama FORETS ASSURANCES vous communiquera un devis et se réserve le droit d'accepter ou non de couvrir le risque.

- (1) **Mettre une croix pour chaque garantie souhaitée de votre choix.**
- (2) **En cas de deux tempêtes successives, il est bien précisé que les taux de dégâts retenus pour la seconde tiendront compte des dégâts antérieurs et des densités effectives après exploitation des chablis de la première tempête.**
- (3) **Indiquer « P » si partiel.**

Date et signature du demandeur :

Dossier à adresser de préférence à l'adresse e-mail suivante : philippe.fajardo@grassavoye.com ou WTW AGRI-Philippe FAJARDO-33 quai de Dion-Bouton-92814 PUTEAUX Cedex

Les données personnelles vous concernant sont traitées par l'Assureur dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Leur traitement est nécessaire à la souscription et à la gestion de votre contrat et de vos garanties. Elles sont destinées à votre conseiller et aux services de l'assureur de chacune de vos garanties (Assurance, Banque et services) selon dispositions prévues aux conditions générales ou notice d'information de votre contrat. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sans frais, en vous adressant par courrier à votre assureur dont l'adresse figure au présent document.